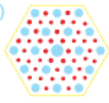


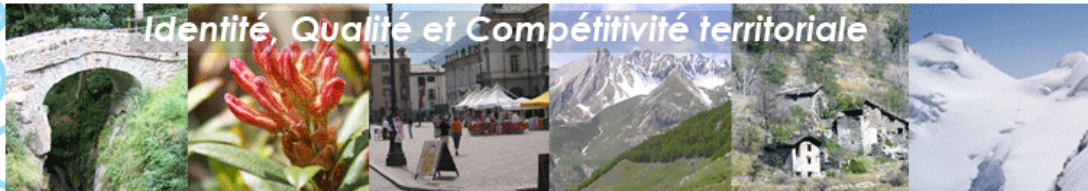
Association de Science Régionale De Langue Française

AOSTE

20 - 22 septembre 2010
Colloque
joint



ASRDLF - AISRe



L'EXPERTISE PAYSAGERE A L'EPREUVE DE L'ESPACE AGRICOLE PERIURBAIN

AMENAGER LE CADRE DE VIE OU NOURRIR LE MONDE ?

VIDAL Roland et TOUMI Saloua

Ecole nationale supérieure du paysage

Versailles

r.vidal@versailles.ecole-paysage.fr

Résumé :

Dans une région comme l'Île-de-France qui se caractérise à la fois par une forte concentration démographique et par une présence importante de l'agriculture, les attentes envers les paysages agricoles sont multiples. Actrice importante sur le marché mondial de l'alimentation, l'agriculture est également sollicitée comme un bien commun paysager dont on attend qu'elle garantisse une certaine qualité de cadre de vie. Ces deux attentes doivent-elles donner lieu à des territoires différenciés ou serait-il possible de concilier productivité et qualité paysagère sur un même territoire de projet ? Les paysagistes seront de plus en plus confrontés à ces questions dans les années à venir. Entre un productivisme excessif et un retour en arrière difficilement acceptable, il leur appartiendra de trouver le juste équilibre pour inscrire les paysages agricoles dans une véritable durabilité.

Mots clés : (arial 11)

Paysage, agriculture, périurbanité

Classification : JEL

INTRODUCTION

La multifonctionnalité, qui est aujourd'hui reconnue comme inhérente à l'occupation du territoire par l'agriculture, s'organise entre deux pôles, le premier correspondant à l'alimentation des hommes, fonction première de l'agriculture, le second au maintien ou à l'amélioration de leur cadre de vie. Ces deux pôles renvoient à des échelles territoriales qui ne sont pas les mêmes, le cadre de vie étant lié à une nécessaire proximité spatiale alors que l'alimentation s'inscrit sur un marché de plus en plus mondialisé. Ces deux dimensions entrent parfois en contradiction, la productivité agroalimentaire nécessitant des modes d'occupation des terres agricoles qui ne correspondent pas toujours aux paysages dont rêveraient ceux qui en sont les voisins.

Améliorer le cadre de vie et nourrir l'humanité sont-ils condamnés à être des objectifs contradictoires ? La réponse à cette question dépend beaucoup de la manière dont se construisent les attentes d'une population citadine qui n'est plus familiarisée avec le monde agricole depuis plusieurs générations. Ces attentes peuvent relever du lien social, lorsqu'un contact direct est recherché avec l'agriculteur, de la sécurité alimentaire, lorsqu'on recherche la traçabilité ou la fraîcheur des denrées, ou d'un souci écologique, lorsqu'on estime que le type d'agriculture et le système de distribution que l'on soutient sont plus respectueux de l'environnement.

Il est tentant, pour les professionnels de l'aménagement du territoire, de vouloir répondre à l'ensemble de ces attentes par un projet unique qui les satisferait toutes. Mais la réalité est plus complexe qu'elle n'y paraît et les projets ne rencontrent pas toujours l'adhésion de tous les acteurs, et notamment celle des agriculteurs. Ces derniers sont surtout soucieux de l'équilibre économique de leur exploitation et peu enclins à s'aventurer dans de nouvelles filières qui, pour prometteuses qu'elles paraissent, ne se traduisent pas par un changement significatif des pratiques d'achat.

Nous proposons d'analyser ici la manière dont se construisent les paysages agricoles des grandes régions urbaines françaises, à partir de l'exemple de l'Ile-de-France, la plus peuplée d'entre elles et néanmoins l'une de celles dont l'agriculture est encore économiquement très présente. Ce que nous entendrons par « construction des paysages » sera autant la forme matérielle résultant d'une activité agro-économique que la manière dont se construisent les regards et les attentes de la société citadine sur les territoires de l'agriculture.

Ces attentes se concrétisent d'abord par l'intermédiaire des outils opérationnels de l'aménagement du territoire, dont on verra qu'ils n'intègrent que très progressivement la dimension économique de l'agriculture. On reviendra ensuite sur les raisons qui rendent encore aujourd'hui difficile l'acceptation de l'agriculture moderne par une partie de la société. Au-delà d'un souci environnemental légitime, il semble bien que cette difficulté s'ancre sur un double *a priori* tenace qui maintient une certaine confusion entre nature et agriculture et qui attribue un peu facilement à l'agriculture d'autrefois des vertus qui ne correspondent pas souvent à la réalité historique.

Mise régulièrement en accusation, la politique agricole commune est souvent présentée comme la principale responsable de ce qui est facilement interprété comme une dégradation de l'agriculture, entraîné dans une spirale productiviste excessive. A l'heure où les excès, bien réels, d'une politique qui a trop bien fonctionné sont à l'ordre du jour d'une future PAC qui promet de donner plus de place à son second pilier —le développement rural—, il importe d'essayer d'imaginer vers quoi s'orientera l'agriculture d'après 2013 et à quoi ressembleront les paysages qui en découleront.

Car le propre du « projet de paysage », qui est au centre des recherches menées à l'école nationale supérieure du paysage, c'est de savoir anticiper sur le devenir des territoires pour orienter les politiques publiques de sorte à concilier au mieux la réalité matérielle des paysages et les attentes, matérielles ou immatérielles, que la société y porte.

L'article que nous proposons ici n'a pas pour objectif de présenter les résultats d'une recherche qui n'en est qu'à ses débuts, mais de formuler les questionnements qui contribueront, nous l'espérons, à faire progresser le difficile rapprochement entre le monde de la recherche et celui d'une pratique professionnelle à laquelle la société contemporaine demande beaucoup : le paysagisme.

1 LA LENTE INTEGRATION DE L'AGRICULTURE DANS LA PLANIFICATION DU TERRITOIRE : L'EXEMPLE FRANCILIEN

Les progrès qu'a connus l'agriculture depuis le XIX^e siècle, et particulièrement après la seconde guerre mondiale, ont permis à la France (et à l'Europe) de passer d'une situation de sous-production accompagnée d'importations massives à une autosuffisance alimentaire, atteinte dans les années 1970 et largement dépassée depuis. C'est donc dans un contexte agro-économique où l'alimentation n'apparaissait plus comme une priorité nationale que se sont construits progressivement les schémas de planification qui, sous des noms différents, ont régi l'aménagement du territoire de la région Ile-de-France.

C'est ainsi que le schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme de la région de Paris (SDAURP) de 1965 ne comporte que des indications concernant l'espace urbain, avec tout au plus quelques mentions concernant les forêts et les « espaces verts », présentés comme des composantes du milieu urbain. L'agriculture n'est pas prise en compte : elle occupe, de fait, le blanc sur la carte, et ne représente guère plus qu'une réserve foncière.

En étendant par son appellation l'échelle du territoire concerné, le schéma directeur de la Région Ile-de-France de 1976 (SDAURIF¹) introduit la notion de *zone naturelle d'équilibre* qui a au moins le mérite de définir un espace de nature non urbaine dont les spécificités étaient jusqu'alors ignorées. Avec le nouveau nom de SDRIF, la version de 1994 introduit cette fois la notion de *ceinture verte*, définie comme une composante paysagère nécessaire au cadre de vie de la population urbaine. On parle alors d'espaces ouverts, définis par opposition à l'espace urbanisé et à ses réseaux et infrastructures, et composés à la fois d'espaces naturels et d'espaces agricoles.

Mais ces derniers restent fragiles tant que des mesures d'accompagnement ne sont pas prises pour compenser les inconvénients de la proximité urbaine : territoires agricoles morcelés, rendus difficilement praticables du fait des réseaux reliant les zones urbaines entre elles, soumis à une concurrence foncière qui n'encourage guère les agriculteurs à maintenir leur activité... Inversant la logique spatiale classique, des situations de *villes périurales* apparaissent alors, enclavant des zones agricoles devenues trop petites pour être économiquement viables, et trop grandes pour relever d'une gestion de type espace vert.

Il faut attendre le SDRIF de 2009 pour que la fonctionnalité des espaces agricoles soit prise en compte et pour que les territoires concernés soient reconnus comme devant faire l'objet de projets spécifiques. Les programmes agriurbains, issus d'initiatives locales, trouvent alors leur place dans la planification régionale et sont mentionnés comme composante de la ceinture verte dans le SDRIF.

Cette évolution des schémas directeurs de l'Ile-de-France est assez représentative de la manière dont l'agriculture a longtemps été marginalisée dans la planification urbaine des grandes villes européennes. Avec l'étalement urbain qui a caractérisé ces villes durant le XX^e siècle, le souci de protection des espaces naturels est toujours venu en premier. Il se faisait l'écho d'une inquiétude apparue dès le XIX^e, lorsque le développement des transports a permis aux villes de s'étendre apparemment sans limites. L'espace sauvage, auparavant

¹ Schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme de la région Ile-de-France. Les différents schémas directeurs de la Région sont consultables sur le site : ile-de-france.equipement.gouv.fr

perçu comme dangereux, est progressivement apparu comme « en danger » sur une planète comprise désormais comme un espace fini. Ces mesures de protection répondaient aussi à un désir croissant de disposer, à une distance relativement proche de la ville, d'espaces ouverts disponibles pour des activités récréatives ou de villégiature que l'industrialisation du milieu urbain rendait de plus en plus attractives.

Lorsque les espaces agricoles sont à leur tour entrés dans les désirs citadins, ce fut « dans le sillage de la nature », et l'agriculture que l'on attendait alors devait remplir bien d'autres fonctions que la production alimentaire qui fut, durant des millénaires, sa fonction première.

2 UN ECART QUI S'EST CREUSE EN UN SIECLE

« Quand la part des paysans est tombée de 70 % à 2 % : cela a marqué une rupture avec une situation qui durait depuis le Néolithique » déclarait récemment Michel Serres (2009). Cette rupture, que le philosophe considère comme « l'événement le plus marquant du XX^e siècle », peut être observée sous deux angles différents : d'une part elle marque un éloignement culturel entre deux milieux sociaux qui se connaissent beaucoup moins bien qu'autrefois, d'autre part, elle s'accompagne d'une recomposition des paysages qui entourent les villes et qui ont, de tout temps, été fortement marqués par l'agriculture. Ces deux aspects contribuent, l'un socialement l'autre spatialement, à une moins bonne compréhension du monde agricole par le monde citadin qui a perdu progressivement sa familiarité avec le travail de la terre et ses mécanismes techniques et économiques.

Engagé depuis le Néolithique et accéléré avec les grandes campagnes de défrichement qui ont marqué le Moyen-Âge et les siècles qui ont suivi, la transformation des paysages européens, originellement recouverts de forêts, a toujours été le fait de l'expansion de l'agriculture. Celle-ci a organisé l'espace autour des villes selon une logique qui, malgré des différences significatives, a toujours suivi un certain nombre de règles guidées par les moyens de transport dont les sociétés disposaient. C'est ainsi que ce sont établies les fameuses « ceintures maraîchères » qui constituaient le premier cercle de cette organisation concentrique théorisée par Von Thünen². Les fruits et légumes, trop fragiles pour être transportés sur de longues distances, étaient cultivées à proximité de la ville, tandis que le blé, ainsi que l'élevage ovin qui en accompagnait le système de culture, s'étendaient sur les terres plus éloignées. Les zones humides étaient consacrées au maraîchage, les coteaux plus secs étaient plantés en arboriculture fruitière ou en viticulture.

Cette organisation spatiale qui marquait l'identité paysagère de l'agriculture de proximité a été remise en cause dès l'avènement du chemin de fer qui a permis de déplacer certaines cultures vers des zones où les climats et les sols convenaient mieux. La première grande disparition fut celle de la vigne, qui occupait une place prépondérante dans les paysages franciliens, première région viticole de France jusqu'au XIX^e siècle. Cette disparition sans regret fut progressivement suivie par celle de l'arboriculture, puis par la régression constante du maraîchage dont les terres, situées en fond de vallée, furent les premières à être urbanisées. Les paysages en contact avec la ville connurent ainsi une profonde mutation. Les coteaux abandonnés, peu propices à l'urbanisation, furent reconquis par la forêt et font aujourd'hui partie de ce que l'on nomme, sans grand discernement, les espaces naturels.

On arrive donc à cette situation quelque peu paradoxale où les plus mauvaises terres, parce qu'elles ont été les premières à être abandonnées, sont aujourd'hui celles dont la reconquête naturelle est la plus avancée, et donc celles qui bénéficient de la meilleure protection. Pendant ce temps, l'étalement urbain se poursuit, et même s'accélère durant tout le XX^e siècle, en consommant les meilleures terres agricoles d'autant plus fragilisées qu'elles sont très mal protégées par les textes réglementaires et qu'elles offrent une topographie qui

² Economiste allemand auteur du « modèle des anneaux » publié en 1826.

convient bien aux promoteurs immobiliers.

L'agriculture de proximité n'est donc plus la même. Aux petites fermes maraîchères qui s'imbriquaient dans le tissu urbain des banlieues succède l'immensité des champs de blé, offrant au monde citadin un paysage bien plus ouvert, mais aussi bien moins familier.

Car cette rupture spatiale s'accompagne d'une rupture sociale, avec la disparition du maraîcher de proximité qui servait d'intermédiaire entre les deux mondes. La bourgeoisie parisienne considérait en effet le « maître-jardinier » comme un « artisan producteur et vendeur de légumes » (Phliponneau, 1956) et lui conférait ainsi un statut de citadin, bien que sa profession soit techniquement proche de celle de l'agriculteur. Avec cet intermédiaire, urbain par son statut social, rural par son métier, disparaît un lien social qui s'estompera encore plus avec la distension, au cours du XX^e siècle, des liens familiaux qui se maintenaient malgré l'exode rural tant que les classes populaires passaient leurs vacances « à la campagne », c'est-à-dire dans la ferme familiale. Du lieu dédié au « retour au pays », le paysage agricole devenait le lieu du « dépaysement ». Et, perdant sa qualité de territoire économique dont on comprenait encore bien le fonctionnement, il se confondait de plus en plus avec l'espace de la nature, compris comme la simple négation de la ville.

3 LA CONFUSION NATURE-AGRICULTURE

L'éloignement du spectre de la famine et la modernisation de l'agriculture, l'exode rural et la régression démographique du monde paysan, le souci grandissant de protéger des espaces naturels menacés... tous ces facteurs convergent pour laisser émerger une notion pourtant fondamentalement paradoxale : celle d'*agriculture naturelle*. L'expression apparaît surtout dans la médiatisation de l'agro-alimentaire qui transforme aisément des idées en vogue en slogans publicitaires. Les denrées alimentaires seraient bien meilleures pour la santé dès lors qu'elles sont présentées comme des produits de la nature. On peut comprendre, à défaut de l'accepter, l'usage de cet oxymore évident lorsqu'il est le fait du monde du commerce pour lequel seul compte le résultat économique. Mais on le comprend beaucoup moins lorsqu'il est véhiculé par des politiques publiques, comme dans le cas de certains Parcs naturels régionaux.

Le PNR est une forme territoriale destinée à maintenir et promouvoir *un patrimoine naturel et culturel* exceptionnel. Ce type de territoire a été imaginé pour les régions où la déprise de l'agriculture menace ces patrimoines et, dans la logique du développement durable, il en a mis en application le premier principe en favorisant la reprise économique des agricultures en difficulté. Transposé en milieu périurbain, et notamment en Île-de-France où les terres agricoles, de haute valeur agronomique, ne sont pas menacées de déprise, il a pris un sens différent. Le premier d'entre eux, celui de la Haute Vallée de Chevreuse, a été initié par des associations de défense de la nature surtout soucieuses de protéger des espaces ouverts considérés comme écologiquement fragiles contre un risque d'urbanisation incontrôlée.

L'agriculture n'était guère invitée à y participer économiquement, sauf à se plier aux règles imposées par le Parc qui annonçait, dans ses publications, son souci de soutenir une « agriculture naturelle ». L'oxymore lucratif de l'agro-alimentaire a ainsi trouvé sa place dans les discours politiques et, hormis ceux qui y ont trouvé l'opportunité de s'inscrire dans une nouvelle niche économique réservée à une clientèle rare et quelque peu élitiste, il a globalement suscité le rejet des agriculteurs, qui y voient la négation de leur activité et de leur histoire.

L'histoire de l'agriculture est en effet celle d'une transformation des espaces naturels en vue de les adapter aux besoins, principalement alimentaires, des sociétés humaines. C'est l'histoire de la *culture*, au sens premier du terme. Renvoyer cette culture-là à l'état de nature qui l'a précédé, c'est nier les millénaires de travail humain qui ont façonné les territoires de vie de l'humanité et permis de nourrir une population de plus en plus nombreuse. C'est nier

aussi la réalité actuelle de ce travail, en ne voyant dans l'agriculteur que le « cueilleur » des produits de la nature. C'est ce que le géographe Augustin Berque a nommé la « forclusion du travail de la terre » (Berque, 1996), un regard citadin porté sur une campagne que l'on ne sait plus voir comme un espace productif.

Dès lors, les attentes se manifestent tout naturellement en termes de paysage, et l'idée que celui-ci puisse être la résultante d'une activité agricole construite et orientée selon des logiques économiques s'estompe au profit d'autres images, plus éloignée de la réalité mais perçues comme plus séduisantes.

4 DES ATTENTES SOCIETALES NOURRIES DE NOSTALGIE : LA DIFFICILE ACCEPTATION DE LA MODERNITE

Lors du concours d'idées organisé pour l'OIN de Saclay³, plusieurs équipes composées d'architectes, d'urbanistes ou de paysagistes, ont proposé d'installer sur le plateau un grand nombre de « petites fermes » dans un paysage bocager. Ce choix, dont nous ne jugerons pas ici le réalisme économique, répondait certainement aux désirs d'un grand nombre de citadins. Le plus surprenant est que les discours qui accompagnaient ces projets prétendaient reconstituer le *paysage d'autrefois*, considéré comme plus agréable, plus sain, plus écologique...

Ce constat nous a conduit à une double interrogation : pourquoi les paysages agricoles d'autrefois sont-ils si séduisants aux yeux des citadins, et pourquoi cette séduction va-t-elle jusqu'à ignorer (ou réinventer) l'histoire ?

Car, bien évidemment, il n'y a jamais eu de petites fermes sur le plateau de Saclay, et la réponse aux deux questions est sans doute à rechercher dans la même direction : la construction sociale d'une image mythique de l'agriculture a remplacé la connaissance que les citadins avaient autrefois de la réalité agricole. Les historiens savent que la plupart des grandes forêts qui recouvraient les plateaux franciliens ont été défrichées à partir du Moyen-Âge pour y implanter, dès l'origine, des exploitations agricoles céréalières de grandes dimensions —la taille des fermes de l'époque en témoigne encore aujourd'hui⁴. Les acteurs de projets de territoires semblent l'ignorer, et y préférer une histoire réinventée sur des bases plus nostalgiques qu'historiques.

La confusion largement répandue entre nature et agriculture contribue certainement beaucoup à cette construction mythique, mais il est une autre idée reçue qui joue un rôle important : celle qui voudrait que l'agriculture d'autrefois ait été meilleure pour l'environnement et pour la santé des consommateurs. Cette idée-là, qui voudrait oublier que le contenu de nos assiettes était bien plus dangereux il y a cinquante ans (Parmentier, 2009), est elle aussi largement colportée par l'industrie agro-alimentaire qui valorise à outrance les produits « rustiques », fabriqués « comme autrefois » et emprunts de valeurs « paysannes ». Elle contribue à dévaloriser l'agriculture moderne qui, même si elle produit la plupart de ces aliments qui seront ensuite étiquetés « à l'ancienne », est accusée des crimes les plus graves : polluer notre environnement et, surtout, enlaidir nos paysages.

Car l'image du céréalier « productiviste » soucieux de ses seuls résultats financiers est aussi un mythe à déconstruire. L'agriculture, on l'a vu, a augmenté considérablement ses performances depuis cinquante ans, d'abord pour répondre à une volonté politique d'assurer la souveraineté alimentaire de l'Europe, loin d'être acquise dans les années 1950, puis pour s'adapter à un marché mondial qui évolue avec l'accroissement démographique. Ce ne sont pas les agriculteurs qui ont choisi de devenir « productivistes », c'est la société tout entière

³ Opération d'intérêt national de Paris-Saclay (<http://www.idf.pref.gouv.fr/dossiers/oin.htm>). Voir aussi Giacchè & Hage, 2008.

⁴ Voir : Moriceau J.-M. (1994)

qui a misé son avenir sur une agriculture de plus en plus efficace. Et si cette efficacité a eu des conséquences néfastes sur l'environnement, si elle a modifié nos paysages agricoles au point qu'ils ne répondent plus aux attentes citoyennes, c'est aussi à la société tout entière qu'il appartient de trouver les orientations équilibrées qui permettront de construire pour l'avenir des paysages agricoles consensuels et de le faire, autant que possible, sans compromettre l'alimentation de l'humanité.

5 AGRICULTURE, PAYSAGE ET ENVIRONNEMENT : LES EFFETS PARADOXAUX DE LA PAC

Créée par le Traité de Rome en 1957 et mise en œuvre en 1962, la Politique agricole commune a été l'outil réglementaire et financier par lequel l'Europe a favorisé le développement et la modernisation de son agriculture. L'objectif premier fut de rattraper le retard accumulé dans ce secteur du fait des deux guerres mondiales. Les techniques de l'agronomie moderne étaient en place depuis longtemps, notamment aux Etats-Unis, mais elles tardaient à se répandre en Europe du fait notamment que l'industrie n'était pas en mesure de produire le matériel nécessaire : la traction animale dominait encore les paysages agricoles des années 1950. Pour accélérer la modernisation de l'agriculture et permettre à l'Europe d'accéder à l'autosuffisance alimentaire, la PAC consista tout d'abord à garantir les prix aux agriculteurs, leur permettant ainsi d'investir sans risque dans des équipements coûteux. Les premières aides furent donc indirectes et atteignirent assez rapidement l'objectif souhaité : soutenue par une recherche agronomique efficace, la productivité de l'agriculture européenne connut une augmentation sans précédent dans l'histoire.

La conséquence se fit sentir sur les paysages, la modernisation se traduisant par une augmentation de la dimension des engins, la taille moyenne des parcelles et des exploitations augmenta en proportion, au détriment de certains paysages bocagers. En versant les subventions au prorata de la quantité de denrées produites, la PAC eut aussi un effet négatif sur l'environnement en favorisant les systèmes de cultures à haut rendement. Ces effets ont voulu être corrigés à partir de 1992 avec l'adoption des aides directes qui ne dépendaient plus de la production mais de la surface de l'exploitation. Calculées sur la base des aides précédemment touchées, elles continuaient néanmoins de profiter majoritairement aux exploitations les plus productives. Avec le découplage adopté en 2005-2006, les subventions allouées par la PAC n'ont, en principe, plus aucun lien avec la productivité des exploitations, mais sont associées désormais à des attentes en matière de protection de l'environnement et de sécurité alimentaire.

Cette nouvelle orientation, souvent jugée insuffisante, s'est matérialisée avec l'adoption en 1999 du « second pilier » de la PAC, consacré au développement rural. C'est ce second pilier qui domine aujourd'hui les négociations en cours pour la préparation de la nouvelle PAC qui devrait voir le jour en 2013⁵. Les conséquences, en matière de paysage, sont encore assez difficiles à prévoir du fait que l'on en connaît encore très mal les modalités et que la seule certitude acquise est que le budget global sera en baisse.

En effet, si les aides à la production ont favorisé les grandes exploitations, elles ont aussi permis, paradoxalement, à des exploitations de dimensions moyennes d'assurer leur équilibre économique. La perspective d'une baisse du prix payé au producteur se traduit déjà, en tout cas chez les céréaliers franciliens, par des stratégies d'acquisition de terres. Il est probable que, dans les années à venir, les exploitations qui survivront économiquement seront encore plus grandes qu'aujourd'hui, poursuivant ainsi une évolution constante depuis un siècle.

Les aides au développement rural, les mesures agri-environnementales, le soutien à la

⁵ Voir Jean-Christophe Bureau, *La politique agricole commune*, 2007.

multifonctionnalité, les nouvelles filières économiques comme les circuits courts... suffiront-ils à contrecarrer cette tendance lourde ? On verra plus loin que, là aussi, il est difficile de prévoir ce que sera l'évolution de notre agriculture dans les décennies à venir.

La PAC a en effet des conséquences parfois inattendues sur les paysages, notamment en milieu périurbain. Une des conséquences des premières politiques agricoles soutenant la productivité a été un succès qui a dépassé toutes les espérances, au point que l'un des principaux problèmes à régler fut la surproduction. Une des solutions trouvées alors, en 1992, fut l'obligation du gel des terres, improprement appelé « jachère PAC », qui devaient soustraire au marché 10 % des terres cultivables. Peu enclins à perdre le bénéfice de leurs meilleures terres, les agriculteurs eurent tôt-fait de remettre en culture des parcelles abandonnées ou sur le point de l'être pour pouvoir y affecter leur quota de « jachère ». C'est ainsi que de nombreuses parcelles périurbaines, enclavées par l'expansion urbaine et/ou trop difficiles à cultiver du fait de leur éloignement ou de leur forme, trouvèrent une nouvelle vocation et échappèrent ainsi à l'enfrichement.

L'abandon progressif de la jachère PAC depuis 2008 devra entraîner la remise en culture des parcelles gelées, mais combien d'entre elles le seront vraiment et combien viendront s'ajouter aux trop nombreuses friches qui caractérisent déjà les franges urbaines des grandes villes ?

6 QUELS PAYSAGES AGRICOLES APRES 2013 ?

Le soutien à la productivité ayant dépassé les espérances et entraîné des conséquences néfastes sur l'environnement, les grandes tendances de la future PAC seront centrées sur son second pilier pour favoriser une agriculture écologique et attentive à la qualité du cadre de vie. Mais l'optimisation environnement ira-t-elle dans le sens des attentes sociétales en matière de paysage et constituera-t-elle le cadre de vie rêvé par le monde citoyen ?

Pour une ville comme Paris, la réponse à cette question dépendra beaucoup de la manière dont évolueront ces attentes, de l'échelle à laquelle seront traitées les questions d'aménagement du territoire, et de l'aptitude des franciliens à accepter ou non que la qualité de leur cadre de vie puisse se faire au détriment de l'alimentation mondiale. Cette question se posera pour toutes les grandes villes implantées sur une plaine agricole productive et occupant une place significative sur le marché mondial.

Car s'il est certain que la raréfaction des énergies fossiles conduira l'agriculture vers des systèmes techniques à plus bas niveau d'intrant, il faudra aussi tenir compte d'une autre composante qui est elle aussi limitée : la terre agricole. Avec une population mondiale qui augmentera encore dans les décennies à venir et avec l'augmentation prévisible de la demande alimentaire émanant de pays en phase de croissance économique, l'agriculture mondiale devra, pour être durable et équitable, optimiser l'usage des terres en évitant les systèmes trop peu productifs.

La solution qui associera productivité et protection de l'environnement ira sans doute dans le sens de cette agriculture « écologiquement intensive » que prône Michel Griffon (2010). Les paysages qui en résulteront seront différents de ceux d'aujourd'hui, mais ils ne ressembleront pas non plus à ceux d'autrefois.

Et c'est là que certains systèmes agro-économiques, souvent qualifiés d'alternatifs, trouveront en partie leurs limites. Les modèles en vogue appuyés sur une certaine image d'agriculture « paysanne » et la reconstruction de filières courtes d'alimentation s'avéreront peut-être écologiquement peu efficaces comparés à une agriculture qui optimisera la productivité et le respect de l'environnement sans rejeter les avantages de l'économie d'échelle. Produire sur place pour des voisins-consommateurs aura certainement un intérêt culturel, dans la mesure où cela favorisera un renouveau des liens entre citoyens et

agriculteurs, mais ne constituera pas un modèle généralisable. D'abord parce de grandes parties du monde à forte concentration démographique ne seront pas en mesure d'assurer leur autosuffisance alimentaire et dépendront donc toujours d'un marché mondial qu'il faudra bien alimenter. Ensuite parce qu'il serait contre-productif de convertir les meilleures terres à blé du monde en terres maraîchères, fruitières ou viticoles alors que d'autres régions conviennent bien mieux à ces productions-là.

Le rêve locavore devra donc céder la place à une vision plus globale de la politique agricole et alimentaire. L'échelle des paysages agricoles ne sera pas celle de la petite ferme d'autrefois, et si on peut en attendre de nouvelles aménités nourries par une plus grande agro-biodiversité, il faudra aussi réapprendre à apprécier l'esthétique d'une agriculture productive.

7 FORMER LE REGARD, UNE FONCTION ESSENTIELLE DU PAYSAGISTE (CONCLUSION)

Pour que les paysages agricoles procurent à nos sociétés majoritairement citadines un cadre de vie qui corresponde à leurs attentes, les acteurs chargés de l'aménagement du territoire peuvent envisager d'agir dans deux directions : modifier la réalité matérielle du paysage ou modifier le regard que les populations portent sur elle. L'espace agricole n'étant pas un jardin d'ornement, les possibilités d'agir sur sa forme matérielle —en transformant des plaines céréalières en petites fermes maraîchères, par exemple— seront toujours très limitées et conditionnées par des logiques économiques et environnementales qui échapperont aux concepteurs de projets.

De plus, si les circuits courts servent aujourd'hui de moteur à certains projets agriurbains, et si certains succès peuvent être observés dans des situations locales spécifiques, il reste que la partie la plus importante de l'agriculture, celle qui occupe la plus grande majorité de la surface cultivée, produit des denrées qui ne se prêtent guère aux différentes formes de vente directe qui constituent les filières courtes (Aubry 2009). La « grande culture », même si elle s'adapte aux contraintes agri-environnementales qui s'imposeront à elle dans l'avenir, composera toujours les paysages dominants de nos campagnes, et c'est avec ces paysages-là qu'il faudra composer les projets de territoire.

C'est ici que le rôle du paysagiste peut être appelé à devenir dominant. Car les projets actuellement les plus médiatisés, ceux qui correspondent à des expériences locales qui restent des situations d'exception, font souvent oublier les paysages des franges urbaines ordinaires, de loin les plus nombreux, et qui sont faits de la rencontre entre un urbanisme pavillonnaire ou de zones d'activité qui s'étale sans grande réflexion territoriale et des terres occupées par la grande culture. Cet étalement urbain se fait selon les opportunités foncières qui s'offrent aux promoteurs et sans que la fonctionnalité des territoires agricoles qui resteront derrière la ville ne soit prise en considération. C'est cette déstructuration de l'espace de l'agriculture qui est la principale cause de ces enrichissements qui caractérisent beaucoup les franges urbaines, et que ne corrigeront peut-être bientôt plus les « jachères PAC »...

Dans ces situations, toujours plus nombreuses malgré des intentions politiques qui peinent à se concrétiser (loi SRU), l'agriculture est encore le « blanc sur la carte », la simple réserve foncière pour un urbanisme qui reste aveugle aux territoires qu'il conquiert. Or, pour que le regard que portent les habitants sur leurs paysages évolue vers une plus grande valorisation de l'agriculture, il faudrait peut-être commencer par aménager un peu mieux cette interface entre ville et campagne que constituent les franges urbaines.

Mieux aménager la rencontre entre ville et campagne, cela peut signifier créer de nouvelles relations entre les agriculteurs et les citoyens, dans le cadre du second pilier de la PAC et dans l'esprit des « campagnes urbaines » décrites par Pierre Donadieu (1998). Cela devra

signifier aussi une meilleure prise en compte des contraintes spatiales de l'agriculture dans les projets d'aménagement, comme le préconisent de récents travaux novateurs sur le sujet (IAU-DRIAAF, 2009 ; CERTU-Terres en Villes, 2008). Mais cela relèvera aussi de la compétence des concepteurs-paysagistes qui voudront bien se donner pour mission de construire le regard des citoyens en mettant en scène la valeur esthétique d'une agriculture productive, au lieu de lui tourner le dos comme le font nombre d'aménagements d'aujourd'hui.

BIBLIOGRAPHIE

- AUBRY C., CHIFFOLEAU Y., 2009, Le développement des circuits courts et l'agriculture péri-urbaine : histoire, évolution en cours et questions actuelles. *Innovations Agronomiques*, vol. 5, pp. 53-67.
- BERQUE A., 1996, *Être humains sur la Terre. Principes d'éthique de l'écoumène*, Paris, Gallimard.
- CERTU, TERRES EN VILLES, 2008, *Prendre en compte l'agriculture et ses espaces dans les SCoT*. Dossier diffusé sur CDROM par le CERTU (Ministère de l'Ecologie).
- CONSEIL DE L'EUROPE : *Convention européenne du paysage*, Florence, 2000. Téléchargeable sur : <http://www.ecologie.gouv.fr/Convention-europeenne-du-paysage.html>
- GRIFFON M., 2010, *Pour des agricultures écologiquement intensives*, Paris, Editions de l'Aube.
- BUREAU J-C., *La politique agricole commune*, Paris, La Découverte, 2007.
- GIACCHE, G., HAGE, S., 2008, Which Agricultural Strategy for the Saclay Plateau ? *Actes du colloque de Leuven : Rurality near the City*, publication électronique, Université de Leuven, <http://realitynearthecity.be>.
- MORICEAU J.-M., 1994, *Les fermiers d'Île-de-France*, Paris, Fayard.
- SERRES M., 2009, La crise n'est qu'une toute petite ride sur la surface de l'histoire, *Le Figaro*, 25-09-2009.
- DONADIEU P., 1998, *Campagnes urbaines*, Arles/Paris, Actes Sud / ENSP.
- PARMENTIER, Bruno, 2009, *Nourrir l'humanité*, Paris, La Découverte.
- PHILIPPONNEAU, M. , 1956, *La Vie rurale de la banlieue parisienne*, Paris, Armand Colin.